

Construire

ensemble

01



Dossier

Chômage hivernal Une fatalité ?

Vincent Pellissier

Interview de
l'ingénieur cantonal

Travail au noir

Les partenaires sociaux
passent à l'action

04 | Dossier

En Valais, le chômage hivernal est-il une fatalité?

08 | L'invité

Vincent Pellissier,
ingénieur cantonal

10 | Politique

Les prises de position
de l'AVE

11 | Formation

Bruno Pravato se prépare à
conquérir l'Europe

12 | Interview

Serge Métrailler
20 ans à la tête de l'AVE



14 | Travail au noir

Les partenaires sociaux
passent à l'action

16 | Clin d'œil historique

La construction
du barrage de la Dixence

17 | Rencontre

Béatrice Berrut

19 | Agenda

Le calendrier
politique et de l'AVE

20 | Event

L'open de golf et la garden-party
ConstructionValais

Impressum

Ce magazine est une publication de l'AVE, Association valaisanne des entrepreneurs.
Conception et graphisme: Boomerang Marketing SA, Sierre
Rédaction: agence dialog, Sion - Traduction: Jörg Abgottspon
Photographie: Olivier Maire - Impression: Ronquoz Graphix SA, Sion



© Olivier Maire



Les entreprises membres ont un rôle essentiel à jouer

Chers membres, Chers lecteurs,

La défense des intérêts de nos membres nécessite plusieurs étapes : se faire connaître, se faire entendre, convaincre, tisser des alliances, créer des majorités, se féliciter des succès. Aucune de ces actions n'est possible sans une bonne communication. C'est pourquoi l'AVE a repensé sa stratégie en la matière et cette première édition du magazine Construire Ensemble qui succède à l'AVE Info, en est une première réalisation concrète.

Dans notre combat quotidien pour défendre les intérêts de nos membres, nous avons la chance de pouvoir compter sur notre directeur Serge Métrailler qui fête en 2016 ses 20 ans d'activité au sein de l'AVE (lire p. 12). Sa personnalité et ses compétences constituent de précieux, voire de redoutables atouts.

Cette première édition de Construire Ensemble donne la parole (voir en p. 8) à l'un de nos principaux interlocuteurs, le nouvel ingénieur cantonal Vincent Pellissier. L'AVE tient à saluer son ouverture d'esprit et sa franchise. Nous sommes convaincus que la qualité du dialogue et l'efficacité de la collaboration seront au rendez-vous pour relever un défi majeur auquel nous devons faire face : l'inertie de l'administration.

Car si l'écoute et le dialogue se sont améliorés et que des solutions sont souvent trouvées pour résoudre les problèmes de nos entreprises, ces mêmes solutions ne se concrétisent pas ou que trop ra-

rement. La directive sur l'annualisation des mises en soumission pour lutter contre le chômage hivernal (lire dossier en p. 4) en est, malheureusement, un parfait exemple. Emise en 2008 par le Canton, elle n'a tout simplement jamais été suivie d'effets comme le démontrent les statistiques. De multiples bonnes raisons internes à l'administration sont fournies par les différents services concernés mais in fine, le Valais se retrouve aujourd'hui dans la ligne de mire du SECO. La responsabilité de l'AVE est naturellement aussi engagée puisqu'il est de notre devoir de contrôler la mise en œuvre des engagements et de protester au besoin.

Plusieurs exemples récents nous ont montré que des mesures correctives sont prises quand l'AVE réagit fortement, même parfois dans l'urgence. Dans ce contexte, les entreprises membres ont, elles aussi, un rôle essentiel à jouer dans la remontée rapide des informations vers la direction et le comité afin que ceux-ci puissent réagir.

La lecture de Construire Ensemble vous permettra de mesurer l'ampleur de l'activité de votre association face aux défis qui nous attendent. Je vous souhaite une agréable et instructive lecture.

Alain Métrailler
Président

Valais

Le chômage hivernal est-il une fatalité ?

Le Valais est un mauvais élève au niveau suisse en matière de chômage hivernal. C'est ce qu'a affirmé en début d'année le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) qui entend, à terme, imposer des mesures contraignantes au canton. De quoi fâcher les entrepreneurs qui doivent chaque année jongler avec la météo, le calendrier, leurs effectifs et les carnets de commandes. Soucieuse d'aller au fond des choses, l'AVE a commandé une étude à la HES-SO Valais visant à déterminer les causes exactes de cette situation. Les résultats définitifs ne sont pas encore tombés mais les tendances qui se dégagent confirment que si fatalité il y a, certaines mesures permettraient d'en atténuer les effets.

De novembre à décembre 2015, le taux de chômage a bondi de 31% en Valais, soit quelque 2240 nouveaux chômeurs sur un mois. Cette situation n'a pourtant rien d'exceptionnel dans notre canton puisqu'elle se renouvelle d'année en année. Ce qui chicane le Secrétariat d'Etat à l'économie depuis quelques années déjà. En janvier dernier, le SECO a réagi, pointant du doigt le secteur de la construction qui licencie lourdement en fin d'année avant de réengager au printemps. En Valais 40% des employés licenciés avant l'hiver sont réemployés par le même patron au printemps, contre 14% pour le reste de la Suisse. Olivier Schärli, chef du centre de prestations Marché du travail et assurance-chômage au SECO, s'appuie sur un jugement du Tribunal fédéral (TF) qui stipule que les chômeurs saisonniers doivent chercher un travail annuel et réduire ainsi le dommage à l'assurance-chômage. Le TF dit aussi que, si une personne s'inscrit plusieurs fois à l'assurance-chômage parce qu'elle est dans une branche saisonnière, il s'agit alors d'un choix de vie qu'il n'incombe pas à ladite assurance de couvrir. Ayant

valeur de jurisprudence, ces décisions pourraient donc s'appliquer au Valais comme au reste de la Suisse d'ailleurs. Mais avant d'imposer des mesures, le SECO dit vouloir en évaluer sérieusement les conséquences. Un projet pilote sera donc mis sur pied conjointement avec l'Etat du Valais, l'objectif étant de voir idéalement les choses changer l'hiver prochain déjà.

« Les entreprises n'ont pas le choix »

Ses membres étant directement atteints, l'AVE a réagi, se défendant de vouloir profiter de l'assurance-chômage. « Imaginer que l'on va gagner de l'argent en ne travaillant que 9 mois par an alors que les frais fixes courent sur 12 mois, c'est méconnaître les règles élémentaires de l'économie! », déclare le directeur de l'AVE Serge Métrailler. Et d'ajouter: « Les entreprises n'ont tout simplement pas le choix ».

Les causes motivant l'interruption des chantiers sont identifiées depuis longtemps. En plus des conditions météorologiques qui imposent la fermeture des chantiers, les adjudications de travaux





Les entreprises n'ont tout simplement pas le choix !

par l'Etat et les communes sont quasi inexistantes entre novembre et décembre (voir le tableau en p. 6). Qui plus est, tout le monde veut avoir terminé ses chantiers avant l'hiver, certaines communes valaisannes posant même des pénalités sur les travaux non-facturés à fin novembre. «Donc même quand une météo clémente permettrait d'ouvrir des chantiers en hiver, il n'y a pas assez de travaux déjà adjugés», conclut non sans exaspération Alain Métrailler, président de l'AVE et lui-même patron d'entreprise. «Alors qu'on ne décrète pas d'un coup de baguette magique depuis Berne que le chômage hivernal est une mauvaise idée et qu'il faut simplement l'arrêter!».

Soucieuse d'aller au fond des choses, l'AVE a commandé une étude à la HES-SO Valais (voir p.7). L'objectif visé était double: d'une part, déterminer dans quelles mesures les comportements des entreprises valaisannes en termes de mise au chômage diffèrent de ceux des entreprises actives aux Grisons et au Tessin. D'autre part, il s'agissait de trouver les causes de cette situation en allant chercher les informations à la source,

soit auprès des entrepreneurs valaisans. Une enquête a donc été réalisée auprès des 240 membres de l'AVE. Sur ce dernier point en particulier, les conclusions encore provisoires de cette étude confirment à priori ce qui est déjà connu. En effet, 85% des entreprises invoquent les conditions météorologiques, 55% un carnet de commande vide et 38% des règlements communaux qui forcent l'arrêt des travaux en stations touristiques durant la période hivernale.

Franchissant un pas supplémentaire, le questionnaire portait aussi sur les mesures qui permettraient aux entreprises de ne pas licencier leur personnel durant la période hivernale ou de ne pas engager des employés avec un contrat à durée déterminée. Il en ressort un très grand intérêt pour un étalement des travaux par les maîtres d'ouvrages. La combinaison des activités (par exemple avec le tourisme) qui semble réussir aux Grisons

présente en revanche un intérêt limité en Valais, hormis dans une certaine mesure, pour la partie germanophone du canton. Concernant l'annualisation du temps de travail en vigueur en Valais depuis plusieurs années, la flexibilité totale a été donnée aux entreprises via les Conventions Collectives de Travail cantonales qui sont plus souples qu'au niveau suisse. Les entreprises peuvent donc faire travailler leurs ouvriers de manière intensive en été et les payer durant les mois d'hiver lorsqu'ils sont inoccupés. «Les entreprises qui s'y sont essayées ont constaté que la suroccupation estivale ne compensait que partiellement le creux hivernal. Ces entreprises sont donc revenues en arrière, d'autant que les employés concernés ont eu tendance à les quitter en raison d'une trop forte pression sociale», explique Alain Métrailler. Sans compter que ce système met une importante pression sur les



© Olivier Maire



Les réflexions bureaucratiques ne collent pas à la réalité. Quand l'Etat va-t-il enfin tenir ses engagements ?

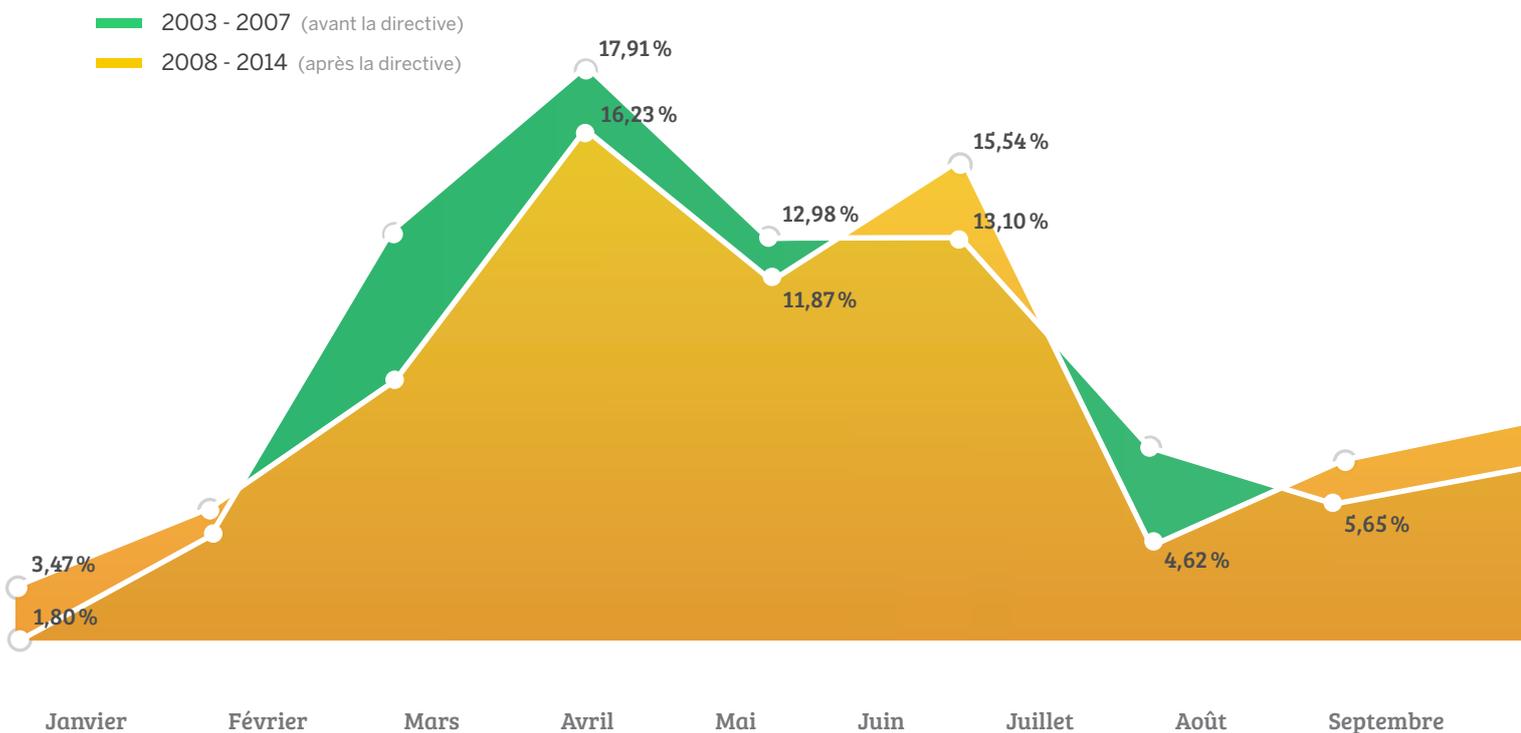
prix car ces entreprises doivent absolument reprendre les chantiers au plus tôt après l'hiver. Tout cela au final pour ne résoudre que partiellement le problème. Alain Métrailler n'est pas plus tendre avec la solution en lien avec la combinaison d'activités: «Le 50% de notre main-d'œuvre est étrangère dans le Valais romand. Envoyer un maçon qui ne parle pas bien le français dans un restaurant d'altitude ou comme pistard alors qu'il n'a jamais mis les skis aux pieds est irréaliste. Pire encore: les ouvriers placés en station ne reviennent qu'après Pâques ce qui est bien trop tard pour nous. Cette solution est donc difficilement gérable et les tentatives ont débouché sur des effets marginaux».

Une convention jamais appliquée

Reste encore LA piste de l'étalement des adjudications sur l'année. En 2000, un sommet de l'emploi initié par l'AVE avait réuni autour d'une table les entrepreneurs, l'Etat et les syndicats. «Le tout avait abouti en 2008 à une directive malheureusement jamais appliquée», déplore Alain Métrailler. Y figurait un engagement du canton d'étaler les adjudications sur l'ensemble de l'année plutôt que de les concentrer de mars à juin comme c'était le cas alors. Mais rien n'a changé aujourd'hui. Le travail manque donc forcément durant l'hiver et jusqu'au début du printemps, ce qui force les entrepreneurs à avoir recours au chômage. Car l'absence de contrats rend impossible le recours au chômage intempéries. Pour en bénéficier en effet, l'entreprise doit avoir un chantier en cours et démontrer ses effectifs avant l'interruption des travaux. «Et ensuite on reporte la faute uniquement sur les entrepreneurs et leurs employés!», s'agace le président de l'AVE. «Les réflexions bureaucratiques ne collent pas à

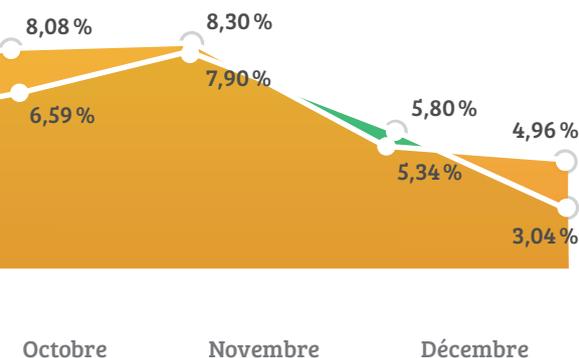
Répartition sur l'année des adjudications Marchés publics VS (canton + communes)

Source: AVE



la réalité. Quand l'Etat va-t-il enfin tenir ses engagements?». Une fois cet étalement des adjudications instauré, les entrepreneurs valaisans pourront envisager d'annualiser le temps de travail. Les résultats de l'enquête mettent également en lumière un fait d'importance: les entrepreneurs seraient disposés à plébisciter la réintroduction du chômage technique, bien que cette mesure soit plus onéreuse pour eux (environ Fr. 1000.- par employé et par mois de chômage technique). «Ceci démontre clairement, si besoin était, que les entreprises ne sont pas du tout acquises à la situation actuelle et ne pratiquent pas le licenciement hivernal pour gagner de l'argent», assène Alain Métrailler. Alors, le chômage hivernal est-il une fatalité pour le Valais? Oui et non. Les conditions météorologiques aggravées par la topographie sont et resteront un problème particulièrement aigu. «L'unique solution est de travailler sur les autres causes pour essayer de limiter le phénomène», suggère encore le président de l'AVE. Pour autant que toutes les parties prenantes s'y attèlent. Les entrepreneurs valaisans, eux, sont prêts.

Danièle Bovier



L'étude de la HES-SO Valais

Pour atteindre les objectifs fixés, l'étude réalisée par la HES-SO se découpe en quatre parties:

1

Etat des lieux général du chômage en Suisse.

2

Mise en relief des différences cantonales de chômage dans le secteur de la construction entre les cantons des Grisons, du Tessin et du Valais.

3

Analyse des causes éventuelles de ces fluctuations régionales et des solutions pour y remédier.

4

Esquisses de recommandations pour diminuer le chômage hivernal proposées par la HES-SO aux acteurs de la construction en Valais.

Sitôt définitifs, les résultats de cette étude seront rendus publics par l'AVE.

Interview

Vincent Pellissier, ingénieur cantonal

« La 3^e correction du Rhône et de l'A9 vont profondément impacter le Valais »

Vincent Pellissier a pris ses fonctions de chef du service cantonal des routes, des transports et des cours d'eau le 1^{er} mai 2015. Marié et père de 4 enfants, le « nouvel » ingénieur cantonal est arrivé tout droit de l'EPFL. Enthousiaste, ouvert à l'innovation, Vincent Pellissier a les pieds bien sur terre et met l'humain au centre de ses préoccupations. Il s'est prêté au jeu de l'interview.

M. Pellissier, vous êtes en poste depuis un an. Quel regard portez-vous sur votre fonction ?

J'ai pris mes fonctions le 1^{er} mai 2015. Ce week-end-là, le canton a connu de fortes intempéries avec des dégâts importants sur le réseau routier cantonal et une évacuation nécessaire à Monthey où la rivière menaçait de déborder. Très rapidement donc, j'ai pu découvrir la diversité des activités de mon service : infrastructures de transport, cours d'eau et dangers naturels.

Durant mon parcours professionnel, j'ai eu la chance de participer à des projets passionnants comme la construction du métro automatique de Lausanne ou le développement de l'EPFL. Je retrouve cette dynamique et cet état d'esprit aujourd'hui au sein du Département du Conseiller d'Etat Jacques Melly. Le Canton est à un point de bascule dans

le domaine de la gestion de la mobilité et de l'aménagement du territoire. Nous avons la responsabilité de préparer les infrastructures qui vont projeter le Valais dans le XXI^{ème}. De plus, nous devons le faire en respectant les particularités d'une région alpine comme la nôtre.

Comment composez-vous avec la réduction drastique du budget alloué à l'entretien du réseau routier cantonal ?

Je vois cette situation comme une opportunité. C'est l'occasion de repenser nos tâches et nos prestations. Je regrette évidemment la brutalité de la mesure qui a dû être encaissée rapidement. Cela a un impact important sur l'économie valaisanne de la construction. Néanmoins, il s'agit d'un effort ponctuel pour résoudre une situation financière exceptionnelle. C'est pour nous l'occasion de préparer la suite avec intelligence, pour être prêts lorsque les finances cantonales seront sorties de cette mauvaise passe. Et j'ai bon espoir que ce soit bientôt.

Quels sont les prochains grands défis qui vous attendent ?

Le défi majeur est de faire évoluer le service comme un fournisseur de mobilité et d'infrastructures au service des citoyens et des hôtes de notre canton.

Par exemple, deux projets vont impacter profondément le Valais. Je pense à la troisième correction du Rhône qui va changer notre relation au fleuve. Souvent présentée comme un projet de sécurisation, il s'agit à mes yeux aussi d'une opportunité extraordinaire pour la nature et le paysage, les loisirs, l'économie mais aussi l'agriculture. Le deuxième projet qui va changer la donne, c'est l'A9. Pour le Haut-Valais, il ne s'agira plus seulement d'un chantier mais aussi d'un moyen de communication. Je suis persuadé que ce sera un catalyseur de développement exceptionnel pour cette région, au bénéfice de tout le canton.

Vous avez fait carrière à l'EPFL, pool de l'innovation, peut-on encore innover dans la fonction d'ingénieur cantonal ?

Je suis évidemment fortement marqué par mon passage à l'EPFL. J'y suis resté presque 20 ans. Cette institution a façonné mon mode de pensée et mon fonctionnement. J'essaie d'apporter les expériences positives de cette période tout en respectant l'historique du service. C'est vrai que je reste très ouvert à l'innovation. Je me réjouis par exemple des tests sur les navettes autonomes qui se déroulent à Sion ce printemps. Par contre, il ne faut pas se tromper.



Notre job, c'est avant tout d'ouvrir des routes, de sécuriser des cours d'eau ou d'assurer une offre de transport public efficace.

L'AVE est-elle un partenaire, un adversaire ou un peu des deux ?

Je crois à une économie régulée, où initiative privée et administration efficace font bon ménage. Pour progresser, nous avons besoin de trouver le bon équilibre entre institutions publiques et entrepreneurs. C'est un travail permanent et l'AVE assure le rôle d'aiguillon nécessaire. Nous ne sommes pas d'accord sur tout car nous défendons parfois des intérêts différents. Et c'est parfaitement normal. Par contre, les échanges sont toujours respectueux et, à mon sens, les solutions trouvées à ce jour vont plutôt dans la bonne direction.

**Durant votre carrière quel événement cité ci-après se réalisera et pourquoi ?
L'achèvement de l'A9, le deuxième tube du Lötschberg, le tunnel Martigny-Aoste ou le tunnel du Grimsel ?**

Les prochaines années vont être décisives pour l'A9 et le deuxième tube du Lötschberg. Après le milliard obtenu pour le Rhône et le milliard pour la réalisation de l'A9, je sais que le Conseiller d'Etat Jacques Melly fait tout ce qu'il faut pour décrocher le milliard du Lötschberg. J'ai entière confiance qu'il y arrive. Pour les autres projets évoqués, cela dépendra plus des opportunités... Mais vous savez, entre impossible et possible, il n'y a que deux lettres de différence.

Interview: **Danièle Bovier**

Les nouvelles législations, révisions et initiatives font l'objet d'une attention toute particulière de l'AVE qui, par sa commission lobby, s'implique de manière significative dans la veille des dossiers politiques.

Politique

Prises de position



Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse

L'incertitude nuit à l'économie suisse. L'AVE soutient par conséquent une solution rapide respectant la volonté populaire tout en sauvegardant les accords bilatéraux essentiels à la prospérité du pays. Elle exige également que le besoin impératif en termes de main-d'œuvre étrangère dans le secteur de la construction soit reconnu et que les procédures d'attribution ne soient dès lors pas alourdies et génératrices de coûts inutiles.



Aménagement du territoire

L'AVE attend beaucoup de la 2e lecture du projet de révision de la loi cantonale. Elle s'insurge d'ores et déjà contre des lourdeurs administratives supplémentaires. Elle estime qu'une analyse doit être menée globalement avant toute expropriation afin de définir les modalités d'indemnisation des propriétaires spoliés par une réforme émanant des politiques. La révision de la LAT a été refusée en Valais par 82% et il n'est pas acceptable d'aller au-delà des minimums prévus par la Loi fédérale.



Comptes 2015 du canton du Valais

Si l'AVE est très satisfaite du résultat 2015, elle s'interroge malgré tout sur le mode d'utilisation des deniers publics. Ainsi, elle n'acceptera pas que le Service des routes et cours d'eau soit à nouveau sacrifié, auquel cas elle se verrait contrainte de requérir le renvoi du budget. Par ailleurs, l'écart significatif entre budget et comptes nuit au travail du Grand Conseil. La sécurité des usagers n'aurait pas été sacrifiée si le Parlement avait eu connaissance du bénéfice 2015.



Loi sur le travail au noir et les travailleurs détachés

L'AVE salue la sagesse du Grand Conseil qui a accepté de renforcer le partenariat public/privé dans le cadre de la lutte contre le travail au noir et le contrôle des travailleurs détachés, en permettant l'assermentation des contrôleurs nommés par les CPP.



Loi sur les constructions

Dans le cadre de ConstructionValais, l'AVE, le Bureau des Métiers et l'AVMC ont travaillé conjointement avec la section valaisanne de la société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) sur le projet de loi. L'objectif était d'en faire une véritable révision basée sur un concept de clarté, d'équilibre et de sécurité. L'AVE se réjouit du résultat de cette coordination et espère que le texte, qui découle d'un consensus global, sera adopté par le Grand Conseil.

Salon Your Challenge

Vice-champion suisse de maçonnerie Bruno Pravato se prépare à conquérir l'Europe

Bruno Pravato a 22 ans et vit à Fully. Il sera le seul représentant de la Suisse au championnat européen de maçonnerie qui aura lieu fin 2016 à Göteborg. Il a fait la démonstration de son art durant le salon des métiers et formations «Your Challenge» en mars à Martigny.

Son ticket pour la Suède, le jeune Valaisan l'a obtenu lorsqu'il a été sacré vice-champion suisse de la discipline en 2014 à Berne. Un prix parmi d'autres mais qui, cette fois, lui ouvre les portes de l'Europe. De quoi réjouir ce compétiteur dans l'âme qui aime travailler sous pression et repousser ses limites.

A l'occasion du salon «Your Challenge» 2016, Bruno Pravato s'est donc préparé à relever son prochain défi en reproduisant l'ouvrage imposé lors du dernier championnat européen: une voûte dotée d'angles particuliers, un travail «où tout est un peu compliqué», comme l'explique modestement le jeune homme. Dans la foulée, les visiteurs du salon des métiers et formations ont pu admirer son adresse et le haut degré de précision qui caractérisent son travail. Ce côté «people» ne déplaît pas à Bruno Pravato qui aime valoriser son métier qu'il qualifie de difficile mais à la fois de concret et varié, nécessitant de nombreuses connaissances.

Pourquoi l'a-t-il choisi? Parce qu'en quelque sorte, il est tombé dedans lorsqu'il était petit. «Dès l'âge de 5 ans, j'ai su que ce serait mon métier. Mes parents ont agrandi la maison familiale et j'ai été réellement impressionné par les



travaux de maçonnerie», se souvient Bruno Pravato. Dix-sept ans plus tard, le voici parmi les meilleurs de sa catégorie. Non sans avoir consenti de nombreux sacrifices: des week-ends de travail et de multiples séances de préparation en lieu et place de sorties entre amis. «Ce qui fait la différence, c'est la volonté», ajoute le jeune homme. La sienne est intacte: «Je compte bien décrocher l'or à Göteborg», nous confie-t-il en guise de confirmation.

DB

■ Bruno Pravato au salon «Your Challenge». Le jeune homme a complété sa formation de maçon par une maturité technique. Il suit actuellement les cours de l'École technique de la construction à Fribourg afin d'obtenir un diplôme de conducteur de travaux.

Interview

Serge Métrailler

« Les entrepreneurs valaisans sont extraordinaires ! »

En 2016, Serge Métrailler totalise 20 ans d'activité au sein de l'AVE. Entré en fonction en 1996 comme secrétaire patronal, il accède en 2001 au poste de secrétaire général puis prend le titre de directeur en 2006. Ses compétences, son enthousiasme, son franc-parler et ses coups de gueule ont favorisé la formidable évolution de l'association.

Serge Métrailler, 20 ans à l'AVE, est-ce long ou court ?

Les deux à la fois. Je suis arrivé à l'AVE comme simple avocat et j'ai découvert un monde tellement vaste. La formation continue a été intense. Si je suis toujours là, c'est parce que les entrepreneurs valaisans sont extraordinaires. Ils s'engagent sans compter et sont dotés d'un optimisme à toute épreuve, même s'ils se plaignent aussi parfois. Je suis aussi carré, optimiste et enthousiaste qu'eux, la chimie a donc fonctionné.

Quelle a été l'évolution de l'AVE durant ce laps de temps ?

De gestionnaire de caisses, elle est devenue un organisme qui apporte un soutien quotidien à ses membres, dans tous les domaines. Si les entrepreneurs ont un souci, ils bénéficient désormais d'une seule porte d'entrée pour obtenir une réponse. La direction de l'AVE est disponible, même pour de petites choses, en tout temps et dans les deux langues.

Cette évolution est le fruit d'un travail assidu. Quelles sont les réalisations qui vous procurent le plus de fierté ?

La restructuration de la commission paritaire a été mon premier gros défi. A mon arrivée, elle regroupait une vingtaine de personnes soit 6 entrepreneurs et 6 travailleurs, autour desquels gravitaient les syndicats. Aujourd'hui, nous avons trois commissions locales et une commission paritaire plénière qui traite les recours de manière professionnelle et objective, jouissant ainsi d'une grande reconnaissance. Une deuxième réalisation marquante a été la mise sur pied, avec les syndicats, de la retraite anticipée qui a abouti en 2001. Nous avons créé l'exemple au niveau suisse. Troisièmement, en 2001, nous avons mis sur pied une protection juridique pour tous nos membres, qui est aujourd'hui de type « all inclusive ». Notre pool de compétences est reconnu et le taux de réussite de liquidation des dossiers avant procès est très élevé. Enfin, je suis particulièrement fier de la création d'AVEmploi, qui répond à une réelle demande et génère un chiffre d'affaires conséquent.

Si l'on se tourne vers le futur, quels grands défis attendent l'AVE ?

Premièrement, nous devons changer l'image de la construction en faisant mieux comprendre les plus-values qu'elle apporte. On croit toujours qu'elle prend alors qu'en réalité elle donne



beaucoup. Nous construisons des routes pour assurer la mobilité et la sécurité des usagers, des habitations pour donner à chacun un chez-soi. Nous ne dictons pas le rythme, nous répondons simplement aux attentes des clients. Nous contribuons à construire un Valais où il fait bon vivre. Deuxièmement, il s'agit de mettre plus en évidence les compé-



La direction de l'AVE est disponible, même pour de petites choses.



tences diverses des entrepreneurs. Ce sont des professionnels qui ont le souci du travail bien fait et qu'il faut écouter. La construction requiert un savoir-faire important et nous l'avons. Utilisons-le! Troisièmement et c'est un grand projet, nous allons tout faire pour devenir l'unique organe d'encaissement de l'AVS. Cela permettrait à nos membres

d'avoir, en une écriture, l'AVS, la caisse maladie, les allocations familiales, la retraite anticipée et le 2^{ème} pilier. Nous renforcerons ainsi notre service de proximité.

Comment envisagez-vous les 5 prochaines années pour la construction ?

Je les vois plus difficiles, même si l'on est toujours très étonné de la faculté qu'ont les entrepreneurs de rebondir. Les conditions cadres se péjorent mais on arrive encore à combler l'écart. Il faut se rendre

compte que jusqu'ici, c'est la construction qui a fait le Valais. Il manquait de vergers cultivables? Nous avons créé les bisces. Les vignobles faisaient défaut? Nous avons bâti les murs en pierres sèches. Nous avons endigué le Rhône et construit les tunnels. Aujourd'hui, la donne a changé. Le Valais se tourne vers l'innovation et la construction intervien-

dra désormais en soutien pour fournir les infrastructures nécessaires. Il y a des niches qui nous permettent d'envisager l'avenir sereinement.

Ce contexte implique pourtant des changements...

Nous allons devoir nous restructurer, le nombre de travailleurs va diminuer. Il est toutefois primordial que les politiques engagent les moyens nécessaires pour garantir l'attractivité de nos vallées, au risque de nous retrouver tous à vivre dans la plaine. Un des grands défis, c'est de faire comprendre que le fédéralisme est la bonne solution pour la Suisse et non le centralisme. Nous devons absolument vendre le Valais et ses spécificités.

Qu'est-ce qui fâche Serge Métrailler ?

Le manque de courage politique qui prévaut actuellement. On se cache derrière les lois et il est aujourd'hui très clair que l'administration n'ose plus agir en faveur de l'économie valaisanne. La politique doit reprendre la main et fixer les objectifs. L'administration doit ensuite appliquer les décisions et surtout les défendre.

Votre plus grand souhait ?

J'aimerais que les Valaisans retrouvent confiance dans tous les secteurs, en leurs représentants politiques ou judiciaires, et que l'on cesse de monter en épingle toutes ces affaires dans l'unique but de pointer un Valais qui n'est pas le vrai. Je souhaite également que l'impact de la LAT et de la Lex Weber soit moins douloureux que prévu. J'aimerais que nous portions avec fierté les valeurs et le respect de notre Valais pour le transmettre aux générations futures.

Interview: **Danièle Bovier**

Travail au noir et concurrence étrangère

Les partenaires sociaux de la construction passent à l'action

Les associations de la construction se sont unies pour lutter contre le travail au noir. Elles ont fondé le 30 mai 2016 l'ARCC, l'association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de construction. Dès septembre 2016, 7 nouveaux inspecteurs assermentés veilleront à faire respecter la loi en collaboration avec l'Inspection cantonale de l'emploi (ICE).



Exécutés sans garantie, ces ouvrages présentent souvent des défauts importants qui ternissent gravement l'image du secteur.

Le constat est sans appel: le travail au noir est un cancer et tout le monde s'en plaint, tant les professionnels que l'Etat, respectivement les privés. Pourtant faute de moyens suffisants, l'Inspection cantonale de l'emploi ne parvient plus à remplir sa mission de contrôle envers le SECO et les partenaires sociaux de la construction. Ceux-ci ont donc décidé d'agir en investissant des montants conséquents pour renforcer ce service et assurer une surveillance efficace de l'ensemble du territoire cantonal. C'est ainsi que l'association ARCC a vu le jour en mai à Sion. De nouveaux inspecteurs seront engagés, qui collaboreront étroitement avec l'ICE et seront formés par elle. Assermentés - c'est-à-dire dotés de la force publique - ils pourront intervenir avec vigueur et bénéficieront d'une légitimité accrue.

Ce projet public/privé est un exemple de réussite dans la concertation et la volonté de rationaliser les forces afin d'augmenter les résultats. Il permettra d'accroître les contrôles des entreprises étrangères, du respect des conventions

collectives de travail (CCT) et du travail au noir. Il apportera aussi une réponse à la population qui, en dénonçant ces fraudes, fera un acte citoyen qui se concrétisera enfin dans les faits.

Un mal sournois

Car ces chantiers illégaux qui fleurissent et se développent, privent les entreprises structurées de marchés importants (1,2 milliard au niveau valaisan). Les travaux, qui échappent notamment aux cotisations sociales et aux impôts, sont effectués sans véritable organisation par de pseudo professionnels n'ayant ni les capacités structurelles ni la formation leur permettant une exécution dans les règles de l'art. Le résultat est trop souvent insatisfaisant et toute la branche pâtit de cette situation. Exécutés sans garantie, ces ouvrages présentent souvent des défauts importants qui ternissent gravement l'image du secteur, le public ne faisant pas la distinction entre un professionnel et un amateur. L'attrait du marché pour les entreprises étrangères est par ailleurs marqué, sur-

tout dans le second-œuvre. Que ce soit par méconnaissance ou volontairement, ces dernières ne respectent pas toujours les conventions étendues et proposent leurs services à des prix défiant toute concurrence.

Opérationnelle dès septembre

La nouvelle structure ARCC devrait être opérationnelle en septembre 2016. Il est dès lors certain qu'à partir de l'entrée en vigueur de ces mesures, le travail au noir, notamment, ne paiera plus. Les amendes seront dissuasives et aucun intérêt ne devrait dès lors encore exister pour ce type d'activité.

Cette solution win-win laisse entrevoir de belles synergies entre l'Etat et les entreprises pour assumer des tâches communes.

AVE

L'ARCC, la nouvelle association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de construction, a pour but d'assurer une efficacité et un partenariat accru avec l'ICE dans la lutte contre le travail au noir et la concurrence déloyale. Elle réunit les Commissions paritaires du gros et du second-œuvre, en collaboration avec l'Etat du Valais, dans le souci commun de prévenir les sous-enchères salariales et de mettre en place une organisation efficace en matière de contrôle relevant des législations fédérales et cantonales.



© Olivier Maire

Un défi technique et humain

Le barrage de la Dixence

En 1922, EOS (aujourd'hui Alpiq) commence à produire de l'énergie. Pour ce faire, la société s'installe en Valais, canton qui possède 56% des glaciers du pays et qui est la plus importante réserve hydraulique d'Europe. En 1927, EOS acquiert les concessions du bassin supérieur de la Dixence et en 1929, les travaux de la première Dixence débutent dans le Val des Dix. Ils durent six ans et mobilisent 1200 hommes. Il s'agit du premier barrage voûte à contreforts construit dans notre canton.

En 1965, ce premier barrage est submergé et remplacé par celui de la Grande Dixence (barrage poids). L'ancien barrage peut encore être aperçu lorsque le niveau du lac est bas.



© Raymond Schmid, Dixence, Médiathèque Valais – Martigny



© Aline Fournier

Culture

Béatrice Berrut «La musique me brûle»

On sait d'emblée que cette rencontre est particulière, qu'on s'en souviendra longtemps. De prime abord elle paraît un peu frêle, timide aussi. Mais très vite la force vive qui l'anime perce : Béatrice Berrut rayonne de passion pour son art. Cette pianiste hors pair l'affirme avec une simplicité déroutante : « La musique me brûle, elle est ma raison de me lever tous les matins ». Le piano ? Elle l'a choisi parce que c'est l'instrument roi, celui qui offre une indépendance totale. Petite, comme sa maman en joue, elle s'y essaie. Et la voilà totalement bluffée, bouleversée par ce foisonnement de sons et d'harmonies. « Encore aujourd'hui avant de monter sur scène, je

vois cet instrument qui scintille et je me dis que je n'aurai pas pu faire un meilleur choix ».

Les critiques lui donnent raison. Décrite par la presse internationale comme une révélation, une musicienne exceptionnelle qui séduit par les différentes couches de génie et de beauté de son jeu, Béatrice Berrut est l'une des pianistes les plus talentueuses de sa génération. Elle se produit à travers le monde dans des salles prestigieuses telles que la Philharmonie de Berlin, le Preston Bradley Hall de Chicago, le Wigmore Hall de Londres, en récital ou en soliste. « Mon plus grand concert ? C'était en février au Konzerthaus de Dortmund avec le Philharmonique.

C'était comme gravir mon Everest, je devais prouver que j'avais le droit d'être sur cette scène », explique l'artiste qui avoue une préférence pour les compositeurs allemands. « Leur musique me donne l'impression de parler ma langue maternelle ». Et la musique en général ? Elle l'appréhende comme une forme de spiritualité qu'elle vit au quotidien, son chemin personnel et intérieur pour devenir quelqu'un de mieux. « Jouer implique que je travaille mon âme, que je l'affine ». Malgré son succès fulgurant, Béatrice Berrut n'envisage pas de quitter son Valais natal. « Lorsque j'ai un trac monstrueux, ça m'aide de me dire que le lendemain, je retourne dans mes montagnes et qu'elles ne me jureront pas ».

DB

Un CD avec le soutien de l'AVE

Le 5^e CD de Béatrice Berrut consacré aux œuvres de Liszt, « Métanoïa » sortira cet automne. Un titre symbolique qui ne doit rien au hasard. Dans la Grèce antique, la métanoïa signifiait « se donner une norme de conduite différente, supposée meilleure ».

« Sans l'AVE, je n'aurais pas pu produire cet opus » affirme Béatrice Berrut reconnaissante. La pianiste est également soutenue par l'Etat du Valais dont elle a reçu le prix culturel en 2014.

Retrospective

Evénements

Locales 2016

Septante entreprises ont participé aux séances locales du mois de février 2016. Elles ont été informées sur les dossiers et actions en cours (marchés publics, chômage hivernal, convention nationale, retraite anticipée...), ainsi que sur la communication tant interne (membres) qu'externe (divers interlocuteurs) dans le cadre notamment de la politique de lobby initiée en 2014. Aussi bien la stratégie que les objectifs ont remporté l'adhésion.

La réunion du Valais central s'est délocalisée afin de coupler la traditionnelle séance à une visite du chantier A9 à Viège. Une initiative diversement appréciée, mais finalement positive au vu de l'intérêt marqué des participants, que ce soit durant la présentation théorique ou lors de la visite sur site.

Rencontre avec les parlementaires

Le 9 mars 2016, le comité de l'AVE a rencontré à Berne les élus cantonaux au Parlement fédéral. Ce rendez-vous annuel destiné à débattre de thèmes cruciaux pour le secteur a été extrêmement productif, avec des interlocuteurs réceptifs à nos préoccupations et besoins.

Trois sujets ont été retenus par nos représentants et feront l'objet d'interventions coordonnées :

- **La problématique de l'extension des CCT.** La procédure, outre sa lenteur, accorde un droit discrétionnaire au SECO aux dépens de tout impératif économique, politique ou social d'une région, puisqu'il n'existe aucune voie de recours contre ses préavis contrai-

gnants. La relation à la réalité disparaît au profit pur du dogmatisme.

- **Les dérives de la Commission de concurrence COMCO.** Elle applique la loi sur les cartels non plus selon l'esprit mais à la lettre, se basant sur de prétendues violations de ladite loi et s'attaquant à des Institutions qui ont fait leurs preuves depuis de nombreuses années. Ainsi, le taux de régie devient un instrument cartellaire et le contrat-cadre d'assurance maladie de l'AVE représenterait une entente illégale avec 3 assureurs. Les avantages avérés de ces instruments n'ont aucun intérêt pour ces juristes enfermés dans leur tour d'ivoire.
- **Le chômage hivernal et les prétendus abus valaisans** dénoncés de manière virulente et irrévérencieuse par le directeur du SECO Boris Zürcher. Ces propos fondés sur de simples statistiques ont fortement choqué puisque mettant en cause les entrepreneurs. Les serviteurs de l'Etat se doivent d'appliquer un devoir de réserve et non tomber dans la pure polémique.

Face à ces offensives, il convient d'agir. D'une part, pour donner plus de poids aux Autorités cantonales et confirmer leur pouvoir de décision dans leur politique économique. D'autre part, pour redéfinir les missions essentielles et les compétences d'Institutions qui, de plus en plus, tendent à se focaliser sur des dossiers insignifiants en termes de concurrence.



Agenda politique 2016

Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse

L'incertitude nuit à l'économie, l'heure
est aux décisions.

Aménagement du territoire - 2^e lecture au Grand Conseil

Par respect du peuple, le Valais ne doit
pas aller au-delà de la loi fédérale. L'AVE
salue l'organisation d'une session extra-
ordinaire.

Loi sur les constructions

Harmonisation, simplification, adapta-
tion : C'est oui ! L'AVE défend la posi-
tion définie avec ses partenaires de
ConstructionValais.

Loi sur le travail, travail noir et travail- leurs détachés

Ancrage dans la loi de l'assermentation
de contrôleurs engagés par les CPP.

ETS 2

Analyse, prise de position, proposition
avec le Medev (Mouvement des entre-
prises valaisannes) : CVCI, UVAM et
ConstructionValais.

Comptes de l'Etat

Le yoyo entre les comptes et le budget
est insatisfaisant et nuit grandement au
travail du Grand Conseil.

Agenda AVE

10
JUIN

Assemblée générale | Garden Party
Granges / Sierre

24
JUIN

Journée de la construction
Lucerne

01
SEPT

Conférence des Présidents
Berne

28
29
SEPT

Assemblée des délégués SSE
Reconvilier

05
OCT

Assemblée générale d'automne
Martigny

28
OCT

Cérémonie de remise des diplômes
d'entrepreneurs
Vaumarcus

13 / 05 / 16 - Granges

Golf Open Garden - Party Construction Valais - Bauen Wallis



© Olivier Maire

■ L'humeur était joyeuse ce vendredi 13 mai au Golf club de Sierre. Après une petite pluie fine réveillant les sens, c'est par un temps plus clément que les professionnels de la construction réunis pour leur traditionnelle garden-party ont pu s'essayer accessoirement à l'art de la petite balle blanche. Une journée d'échanges unique, placée sous le signe de la convivialité et de la détente.



■ Die Stimmung war gut am Freitag, den 13. Mai im Golf-Club von Siders. Nachdem ein feiner Regen die Sinne geweckt hatte, konnten sich die Fachleute der Bauwirtschaft anlässlich ihrer traditionellen Garden-Party bei mildem Wetter in die Geheimnisse des Golfspiels einweihen lassen. Ein unvergesslicher, gemütlicher und erholsamer Tag mit viel Zeit zum gemeinsamen Austausch.